

La charte du randonneur

- 1. Respectons le tracé des sentiers, n'utilisons pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).**
- 2. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature.
Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins.**
- 3. Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.**
- 4. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Emportons les jusqu'à la prochaine poubelle.**
- 5. Ne faisons pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).**
- 6. Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux. N'oublions jamais de toujours refermer derrière nous clôtures et barrières.**
- 7. Tenons les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.**
- 8. Ne consommons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.**
- 9. Renseignons nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.**
- 10. Informons-nous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux (les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits).**

VOIR PAGE SUIVANTE LE BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNEES



LE BALISAGE DES CHEMINS

Pour permettre la pratique et le développement de la randonnée pédestre, la FFRandonnée a créé un stade qui compte aujourd'hui près de 65 000 km de sentiers de Grande Randonnée (GR® et GR de Pays®) auxquels s'ajoutent 115 000 km d'itinéraires de Promenade et Randonnée, soit 180 000 km reconnus et entretenus par quelque 6000 baliseurs bénévoles de la Fédération.



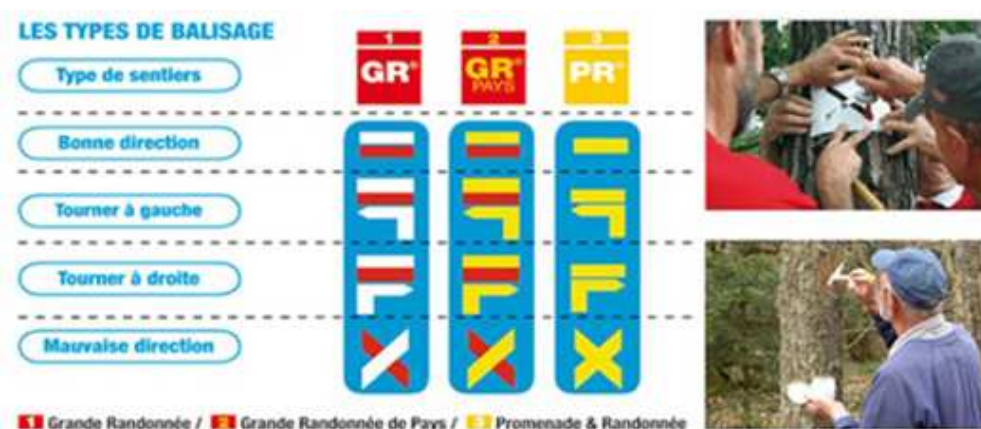
Balisés en "blanc et rouge", les GR® sont principalement des sentiers linéaires (ex. : le GR® 20 qui traverse la Corse du nord au sud, le GR® 10 qui va de la Méditerranée à l'Atlantique en passant par les Pyrénées).



Au fil des années, un certain nombre de boucles, destinées à valoriser un territoire homogène par sa culture, son patrimoine, son économie, sont venues s'ajouter, on les appelle les GR de Pays®, et pour les différencier, on les balise en "jaune et rouge". (Exemple : la ceinture verte de l'Ile de France, Tour du Morvan, Au Pays de George Sand, Tour des Monts d'Aubrac).



Les PR® (Promenade et Randonnée) proposent des itinéraires d'une durée inférieure à une journée de marche et maillent tout le territoire. La palette des PR® répond à tous les goûts et à tous les niveaux. Ces itinéraires sont le plus souvent balisés d'un trait jaune. (Exemple : le Nord à pied, Le parc naturel régional du Lubéron à pied, Poitiers et ses environs à pied, ...).



Sur le terrain, le jalonnement des sentiers consiste en marques de peinture sur les rochers, les arbres, les murs, les poteaux. Leur fréquence est fonction du terrain.



Le balisage et la signalisation des itinéraires de randonnée pédestre sont régis par une [Charte officielle](#).

Cette Charte apporte une cohérence sur tout le territoire et garantit la qualité des matériaux et des procédés de fabrication (respect de l'environnement des sentiers, durabilité des matériaux et des couleurs utilisés, etc.).

Dans le prolongement de cette Charte, la Fédération a décidé d'attribuer un [agrément](#) aux fabricants qui partagent les mêmes préoccupations qualitatives et environnementales. Pour bénéficier de cet agrément, les professionnels de la signalisation doivent satisfaire à un cahier des charges assurant le respect de ces principes.